

Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 octobre 2018

Après lecture le compte rendu du 19 juin 2018 du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité

1. Création et implantation de points lumineux sur la route Napoléon.

16 points lumineux suite à la demande de la commune notamment pour la sécurisation des pèlerins.

Budget total 29133,97€, charge pour la commune de 16213,85€ grâce à un emprunt au SDEPA.

2. Pont levis d la Citadelle: travaux urgents.

Diagnostic solidité mené par bureau de contrôle fait état d'une corrosion sur les structures métalliques et un platelage bois qu'il est préférable de changer.

Une structure neuve est nécessaire, un devis a été réalisé par l'entreprise David ARROSSA. devis de 5934€HT dont la partie technique doit être validée par le bureau de contrôle. Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires et il conviendra de déterminer une limitation de charges pour le passage futur de ce pont levis.

3. Mise à disposition à la Communauté d'Agglomération Pays basque des locaux de l'Office de Tourisme: Les locaux de l'OT (propriété communale) étaient mis à la disposition grâce à une convention à la Communauté des communes Garazi Baigorry. Une nouvelle convention, dans les mêmes conditions, est décidée avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

4. Consultation pour la souscription d'un prêt: prêt de 140000€ pour la réhabilitation du Trinquet. Souscription d'un prêt sur 10 ans. 3 banques ont répondu à l'appel d'offre: le Crédit Mutuel avec un taux à 1,08%, la Caisse d'Epargne avec un taux à 1,15€ et le Crédit Agricole avec un taux à 1,31%. Le Crédit Mutuel a été retenu.

5. Organisation du régime de travail à temps partiel: décision provoquée par la demande d'un agent communal d'un temps partiel à 50% pour création d'une micro-entreprise. Après avis du Centre de Gestion, le Conseil Municipal décide d'accepter les temps partiels à certaines conditions: durée de 1 an renouvelable 2 fois; à partir d'1 an d'ancienneté; temps partiel de 50 à 90% du temps plein; la demande doit être faite 2 mois avant; le temps partiel ne doit pas concerner plus de 2 agents dans le même service ; le temps partiel peut être refusé pour nécessité de service.

6. Réglementation du prêt de matériel: le nouveau règlement est adopté à l'unanimité avec modification à l'article 2 « Le matériel, équipements rattachés aux ateliers techniques ou les véhicules peuvent être prêtés uniquement sur demande écrite de la part des agents communaux pour leur usage strictement personnel »

7. Rapport d'activité de la SEPA 2017: rapport validé par le Conseil Municipal

8. Demande de subventions:

- **Garazikus: 300€ accordés pour l'organisation du festival « Les rencontres Cinévasion »**
- **Association des Amis de Saint Jacques: 500€ accordés pour l'organisation les 9-10 et 11 novembre de l'assemblée générale de la fédération française des Amis de Saint Jacques**

9. Décisions modificatives : le Conseil Municipal a accepté des virements de crédit au sein du Budget général 2018 équilibré.

10. Questions diverses:

- **Calcul du coût horaire du Service de l'eau 23,23€ brut**
- **Ancienne piscine: maîtrise d'oeuvre négociée à 10% de l'APD.**

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour a été voté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,

Emmanuel DUPLACEAU.